

## FICHE DE MISSION DE L'ANIMATION INTER-FILIÈRES

<p>CONTEXTE</p>	<p>Les réseaux d'épidémiosurveillance sont une composante de la Surveillance Biologique du Territoire - SBT (en sa qualité de dispositif de surveillance programmée non officielle). Dans le domaine végétal, ils ont vocation à recueillir des données sur les organismes nuisibles (majoritairement non réglementés) aux végétaux et ainsi contribuer à la veille sur la situation phytosanitaire. Ces réseaux doivent permettre d'obtenir une connaissance fine de l'état des lieux national et régional en santé des végétaux, notamment dans le but de publier des bilans d'informations phytosanitaires périodiques (Bulletins de Santé du Végétal / BSV). L'épidémiosurveillance des cultures conduisant aux BSV est réalisée dans le cadre du plan Ecophyto II (axe 1, action 5) et concourt à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques les plus préoccupants pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>Dans l'optique de faire du BSV un outil plus directement opérationnel orienté vers l'aide à la décision, une restructuration du réseau a été engagée à partir de 2022. L'objectif est d'obtenir un bulletin plus axé sur l'agroécologie et la protection intégrée des cultures (PIC) mentionnant les méthodes de biocontrôle et les autres pratiques alternatives, lorsqu'elles sont disponibles. Il s'agit également d'inclure dans le bulletin des informations en lien avec la biodiversité (infrastructures agroécologiques, auxiliaires des cultures, insectes pollinisateurs, plantes envahissantes d'origine exotique, etc...) avec pour objectif d'élargir le champ des lecteurs et de favoriser les interconnexions avec d'autres réseaux de surveillance biologique du territoire. Cette démarche s'intègre dans un cadre plus large de type One Health qui considère également les risques liés au domaine végétal pour la santé humaine et animale. Il s'agit de sensibiliser tous les acteurs des filières végétales sur les organismes nuisibles émergents et/ou réglementés au sein de l'Union européenne, notamment en France. Il est question d'étendre les bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans certaines régions, d'harmoniser, dans leur forme, les bulletins entre eux et d'améliorer encore la lisibilité du contenu.</p> <p>Dans le cadre de l'axe 3 et de l'action 12 du plan Ecophyto II, le réseau des Effets Non Intentionnels (ENI) des produits phytosanitaires (résistances de certains bioagresseurs des cultures à des substances ou familles de produits phytopharmaceutiques) et des pratiques agricoles sur l'environnement (indicateurs de biodiversité) est également une composante de la SBT au sens de l'article L-251-1 du code rural et de la pêche maritime.</p> <p>Le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CROPSAV) traite à la fois des questions relatives au BSV et aux ENI.</p>
<p>RESPONSABILITES</p>	<p>Au sein de ces réseaux, l'animateur inter-filières est le coordonnateur du réseau régional d'épidémiosurveillance et du réseau des ENI. Il exerce ses fonctions en toute équité, neutralité, et impartialité avec l'ensemble des partenaires du réseau.</p> <p>L'animateur inter-filières rend compte au préfet, président du CROPSAV, en tant que de besoin, des activités du réseau.</p> <p>Une commission technique, co-animée par l'AIF et le représentant de la DRAAF / SRAL peut être adossée au CROPSAV, en lien avec les acteurs du réseau (animateurs filières, observateurs...). Cette commission technique est présidée par un membre du CROPSAV, sur proposition et validation effectuée en plénière CROPSAV. Elle rend compte de ses travaux périodiquement au CROPSAV, à minima une fois par an.</p> <p>L'animateur inter-filières met en œuvre la stratégie retenue en CROPSAV bien qu'effectuant l'ensemble de ses missions sous l'autorité du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, directeur de publication des BSV. Il est l'interlocuteur privilégié des DRAAF / SRAL et de la commission technique pour toute question relative au fonctionnement du réseau tant sur le plan technique que financier. Il est force de propositions pour les sujets traités au CROPSAV.</p>

## ACTIVITES

L'animateur inter-filière consacre tout ou partie de son temps de travail à l'exercice des missions particulières confiées par le CROPSAV. Il exerce ses missions de façon transversale, en lien avec le chargé de mission en épidémiosurveillance (Ecophyto) basé en DRAAF / SRAL et en lien avec l'animateur régional Ecophyto basé en CRA.

- Animer le réseau des animateurs filières, y compris des réseaux relatifs aux suivis des effets non intentionnels des produits phytosanitaires :
  - Transmettre la fiche de mission aux animateurs filières.
  - Assurer l'interface directe et exclusive avec le représentant de la DRAAF / SRAL pour toute question relative au fonctionnement du réseau régional.
  - Préparer et animer la commission technique en lien avec le représentant de la DRAAF / SRAL (contenu avec propositions, focus...).
  - Vérifier la pertinence du maillage du territoire proposée par les animateurs filières et proposer des améliorations éventuelles pour disposer de réseaux les plus représentatifs possibles (zones pédoclimatiques, systèmes de production, espèces et variétés cultivées, pratiques agricoles...), en lien avec le représentant de la DRAAF / SRAL.
  - Relayer des prescriptions nationales auprès de l'ensemble des acteurs du Bulletin de santé du végétal (notes nationales dont notes nationales biodiversité, architecture des BSV,...).
- Participer, en lien avec la DRAAF / SRAL, à l'évaluation des indicateurs de progrès.
- Etre associé au CROPSAV et tenir compte de ses conclusions pour orienter ou réorienter si besoin les actions du BSV :
  - Informer le CROPSAV de la répartition des crédits Ecophyto par filière en accord avec la stratégie régionale de priorisation du socle 1 et présenter les cultures / filières maintenues pour le BSV 2.0 en année n et prévues en n+1
  - Présenter en CROPSAV le bilan de l'année écoulée en terme de pression phytosanitaire pour tous les bioagresseurs suivis en socle 1 y compris les éventuels émergents, et pour le socle 2 « One Health », « ON spécifique export »
- Gérer l'enveloppe budgétaire régionale en lien avec la DRAAF / SRAL
- Suivre l'exécution budgétaire de la convention annuelle OFB-CRA et des conventions CRA-partenaires avec les partenaires régionaux
- Assurer l'interface avec l'animateur national Ecophyto au sein de CDA France pour faire remonter les avancées et difficultés de mises en œuvre. Il peut participer aux travaux proposés.
- Gérer la parution des Bulletins de santé du végétal (BSV) :
  - Vérifier la qualité du fond et de la forme des bulletins édités
  - S'assurer de la diffusion
  - Communiquer sur les éditions du BSV
- En lien avec l'administrateur régional de base de données :
  - Vérifier la bonne exécution du paramétrage du réseau sur Vigicultures 2.0, des mises à jour à effectuer (changement d'animateur : création et suppression de comptes et suivi des abonnements des animateurs filières...)
  - Vérifier périodiquement les données importées par filière afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements.
- Participer à la remontée des besoins en analyses résistances du plan des ENI résistances (en lien avec Chambres d'Agriculture France et le représentant de la DRAAF / SRAL)
- Transmettre des demandes de re-programmation d'analyses « résistances » auprès du représentant de la DRAAF / SRAL, lorsqu'il n'est pas possible de réaliser les analyses « résistances »

**Savoir-faire**

Capacités d'animation et de coordination, aptitude au dialogue et à la négociation ; maîtrise de la conduite de réunion

Rigueur, méthode, et sens de l'organisation ;

Autonomie dans le travail Aptitude à travailler en équipe Aptitude à la gestion budgétaire,

Capacité à rendre des comptes

Capacité de synthèse et aptitude rédactionnelle

**Connaissances**

Connaissance du fonctionnement et de la maintenance d'un système d'information ;

Connaissance du fonctionnement du réseau d'épidémiosurveillance ;

Connaissances en matière de protection des cultures et en agronomie

Maîtrise des outils de communication.